



**Rapport de gestion  
Pour les trois mois terminés  
le 31 mars 2026**

## Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation ("rapport de gestion") de Nio Métaux stratégiques Inc. ("Nio" ou la "Société") décrit, du point de vue de la direction de Nio, les résultats que la Société a obtenus au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2026 ("T1 2026") en comparaison avec la période de trois mois close le 31 mars 2025 ("T1 2025").

Ce rapport de gestion vise à aider le lecteur à comprendre et à évaluer les tendances, les risques et les incertitudes revêtant une certaine importance, liés aux résultats d'exploitation. Les résultats d'exploitation devraient être lus conjointement avec les états financiers consolidés non audités et les notes complémentaires qui s'y rattachent au 31 décembre 2025 ainsi que états financiers non audités consolidés condensés intermédiaires et les notes complémentaires qui s'y rattachent pour la période de trois mois terminés le 31 mars 2026. Tous les montants indiqués dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Ce rapport de gestion inclut l'information disponible jusqu'à la date de publication.

La Société a établi son siège social à Montréal, au Canada. Nio Métaux stratégiques Inc. est inscrite à la Bourse de croissance de Toronto ("TSX-V") sous le symbole NIO. Des informations supplémentaires sur la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR+ : [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### Responsabilité de la direction et du conseil d'administration

La direction est responsable de l'information communiquée dans ce rapport de gestion ainsi que dans les états financiers non audités consolidés condensés intermédiaires et les notes y afférentes, et a mis en place des systèmes d'information, des procédures et des contrôles appropriés visant à assurer que l'information interne utilisée par la direction et communiquée à l'externe est essentiellement complète et fiable. Le conseil d'administration de Nio a approuvé ce rapport de gestion ainsi que les états financiers non audités consolidés condensés intermédiaires et les notes y afférentes. En outre, le comité d'audit de Nio assure, au nom du conseil d'administration, un rôle de surveillance à l'égard de la communication de toute l'information financière faite au public par Nio et a passé en revue ce rapport de gestion ainsi que les états financiers non audités consolidés condensés intermédiaires et les notes y afférentes.

### Énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux événements futurs. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives et souvent identifiées par des mots comme anticiper, prévoir, estimer, évaluer, projeter, planifier et croire. Dans le but de fournir aux actionnaires et aux investisseurs potentiels des renseignements concernant Nio, notamment l'évaluation par la direction des plans et des activités d'exploitation futurs, certains énoncés compris dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent amener les résultats d'exploitation réels de la Société à différer de manière importante des résultats exprimés ou envisagés selon ces énoncés. La Société n'est pas dans l'obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables. Tous les énoncés prospectifs ultérieurs, qu'ils soient exprimés verbalement ou par écrit par la Société ou quiconque agissant pour son compte, doivent être considérés expressément à la lumière des mises en garde susmentionnées.

Pour obtenir de l'information sur les risques et incertitudes connus, relatifs à la délivrance par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ("MELCCFP") d'un certificat d'autorisation ("CA") afin de construire la mine à Oka, ainsi qu'aux ressources financières, aux prix du marché, aux taux de change, aux conflits socio-politiques, à la concurrence, à l'achat du site de l'ancienne mine de St-Lawrence Columbiu de la municipalité d'Oka advenant la délivrance du CA, et à d'autres facteurs importants qui pourraient être la cause d'un écart considérable entre les résultats réels et les résultats évoqués dans les énoncés prospectifs, veuillez consulter la section Risques et incertitudes du

présent rapport de gestion. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats anticipés exprimés dans ces énoncés prospectifs.

## Proposition de valeur

Nio est une Société inscrite à la bourse de croissance de Toronto qui se concentre sur l'exploration et le développement de projets concernant les matériaux critiques et stratégiques. Nio se positionne comme un producteur important de minéraux critiques de haute qualité pour une utilisation dans des applications en développement évoluant rapidement.

La mission immédiate de la Société est de devenir un producteur de ferroniobium, après l'obtention de son acceptabilité sociale et des autorisations gouvernementales requises. Cette démarche s'articule autour de deux volets : obtenir l'acceptabilité sociale des communautés locales et des communautés autochtones, puis obtenir le certificat d'autorisation (CA) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement délivré par le ministère de l'Environnement, ainsi que le bail minier délivré par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), lesquels fixent les conditions selon lesquelles le projet pourra être construit et exploité.

Le niobium est un matériau essentiel pour de nombreux produits de haute technologie et technologies vertes en raison de ses caractéristiques uniques et de ses propriétés chimiques qui réduisent considérablement, lorsqu'ils sont combinés avec de l'acier, le poids tout en augmentant sa résistance. À long terme, la Société évaluera si les éléments de terres rares identifiés sur sa propriété peuvent être récupérés et produits dans le respect de l'environnement.

L'un des objectifs à long terme pour Nio concerne les perspectives pour les marchés en plein essor des véhicules électriques, où Nio a la capacité de rendre ces véhicules encore plus efficaces et plus verts en réduisant leur poids total et donc gérer de plus longues distances et utiliser moins d'énergie.

Afin de soutenir la position du Canada en tant que chef de file dans l'approvisionnement en minéraux critiques, la Société :

- Veut renforcer l'importance du niobium en tant que minéral critique pour la défense nationale et les applications canadiennes à valeur ajoutée
- Soutient une chaîne d'approvisionnement en niobium intégrée verticalement sur un marché dominé principalement par les pays BRICS
- A lancé la démonstration que la sécurisation de l'approvisionnement en niobium est une priorité nationale et comment Nio pourrait devenir un chef de file dans ce domaine.

Nio a retenu les services d'une firme de lobbyisme pour positionner correctement les biens et les avantages connexes au niveau gouvernemental. En juillet 2025, nous avons conjointement finalisé la rédaction d'un livre blanc intitulé *Niobium stratégique : Assurer la souveraineté industrielle et la sécurité nationale du Canada* - un appel à une nouvelle vision des ressources essentielles du Canada afin de bâtir un système résilient, durable et souverain qui reflète notre époque.

L'apport des minéraux critiques – dont le niobium est un exemple particulièrement pertinent – demeure au cœur du renforcement de nos capacités de défense tout en relevant les défis de la transition climatique. Leur intégration dans la production d'aciers et d'alliages avancés est une condition essentielle pour y parvenir des objectifs communs de résilience, d'innovation et de sécurité.

Plus important encore, les objectifs de Nio sont les suivants :

- Devenir un chef de file québécois dans la production de ferroniobium
- Mise en œuvre de concepts d'exploitation minière écologique qui tiennent compte du concassage et du tri sous la surface
- Enceintes silencieuses et encombrement minimal
- Scénario d'impact réduit sur les ressources en eau agricoles et municipales
- Être un contributeur clé à un monde durable en innovant de manière responsable et en redonnant à la communauté et
- Réduire l'impact environnemental pour les générations futures.

Le gouvernement du Québec a annoncé en 2020 son tout premier Plan de développement des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 afin d'appuyer son leadership dans la promotion d'une économie verte. L'une de ses principales orientations concerne l'identification des secteurs propices à l'exploration des gisements CSM afin de soutenir la découverte de nouvelles mines.

En décembre 2022, le gouvernement canadien a publié son rapport très attendu intitulé *La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques – De l'exploration au recyclage : alimenter l'économie verte et numérique pour le Canada et le monde*. Cette stratégie reconnaît que les minéraux essentiels, incluant le niobium, représentent une occasion générationnelle pour les travailleurs, l'économie et l'avenir net zéro du Canada. Ces minéraux sont le fondement sur lequel repose notre économie moderne.

Pour qu'un minéral soit jugé « critique », il doit être :

- ✓ essentiel à la sécurité économique du Canada et menacé d'approvisionnement; ou
- ✓ nécessaire à notre transition nationale vers une économie à faibles émissions de carbone; ou
- ✓ une source durable de minéraux critiques hautement stratégiques pour nos partenaires ou alliés.

Lors du Sommet du G7 de cette année à Kananaskis en juin, le gouvernement a lancé l'**Alliance pour la production de minéraux critiques** et le **Plan d'action sur les minéraux critiques** – une initiative dirigée par le Canada visant à coordonner la production et à catalyser les investissements mondiaux. Le plan chargeait les ministres concernés d'élaborer une feuille de route pour faire progresser les marchés fondés sur des normes pour les minéraux critiques. Des leaders engagés envers la transparence, la traçabilité, la diversification, la sécurité, les pratiques minières durables, et la fiabilité comme principes essentiels pour les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques résilientes. Le G7 s'engage à adopter l'approche et les livrables suivants afin de faire progresser le développement de marchés basés sur des normes pour les minéraux critiques.

Dans son budget 2025, Ressources naturelles Canada a annoncé qu'elle mettra en œuvre plusieurs mesures qui continueront de tirer parti des partenariats, promouvoir et protéger les chaînes de valeur des minéraux critiques au Canada :

- Lancer le **Fonds du premier et du dernier kilomètre**, qui s'appuiera sur le Fonds d'infrastructure des minéraux critiques pour investir un total de 1,5 milliard de dollars entre 2026 et 2030 pour soutenir des projets stratégiques d'exploitation minière et d'infrastructure qui renforceront les chaînes de valeur des minéraux critiques du Canada et amèneront ces minerais sur le marché, tout en permettant la capacité des nations autochtones concernées, des communautés et des groupes.
- Mettre en place le **Fonds souverain des minéraux critiques**, qui fournira 2 milliards de dollars sur cinq ans pour effectuer des investissements stratégiques dans des projets et entreprises de minéraux critiques par le biais d'investissements en actions, d'instruments de dette et de contrats de décharge.
- En collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada, soutenir la **Stratégie industrielle de défense** à travers 443 millions de dollars sur cinq ans pour développer des technologies de traitement des minéraux critiques de pointe, collaborer avec des alliés pour des investissements conjoints dans des projets canadiens et continuer à bâtir un mécanisme de stockage de minéraux critiques pour renforcer la sécurité canadienne et alliée.

La direction de la Société est activement engagée pour positionner la Société afin qu'elle soit incluse dans certains de ces programmes gouvernementaux.

La coopération et le partenariat avec les communautés autochtones sont essentiels à l'élaboration de ces projets. Ces discussions se sont intensifiées au cours de l'année. Nio a continué à développer en ce sens son engagement avec les Mohawks.

Le programme de recherche et développement annoncé en février 2025 visait à améliorer l'innovation dans les procédés métallurgiques et miniers des eaux usées afin de permettre la production de niobium de son projet Oka, en phase d'exploration, afin de réduire les risques opérationnels.

Ce soutien financier a été accordé dans le cadre de l'initiative avec Éléments 08 et tient compte d'une collaboration entre la Société et le Centre technologique des résidus industriels (« CTRI »). L'expertise du CTRI avec le soutien d'Impact Global Solutions Inc. (« IGS ») est nécessaire pour développer un procédé de traitement métallurgique optimal et réduire l'impact environnemental des eaux usées minières. Ce programme accompagne les entreprises du secteur de l'exploration minière dans la réalisation de leurs projets visant à mettre en valeur les minéraux critiques et stratégiques (« MSC ») à partir de gisements au Québec et à assurer une exploitation minière responsable et durable. Le rapport final devrait être reçu incessamment.

Le rapport intitulé *Development of a sustainable and optimized extraction of Nb and others Critical and Strategic Metals (CSMs) from OKA niobium deposit: Environmental de-risking* concerne les possibilités d'amélioration et de dérisquage environnemental. Ce projet est réalisé dans le cadre du programme Éléments08 partiellement subventionné par le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Le rapport final est prévu pour juin 2026. Cependant, les données préliminaires du projet ont permis d'identifier plusieurs pistes de solutions en ce qui concerne les aspects d'hydrométallurgie mais aussi de procédures d'atténuation des risques environnementaux liés à l'utilisation de l'eau pour l'extraction minière et pour le traitement de minerai, par réutilisation intégrale de l'eau.

Une portion du projet visait à s'aligner sur les principes de « l'exploitation minière verte », mettant l'accent sur le développement de méthodes et de processus innovants et durables et plus précisément, l'extraction des éléments de terres rares pendant la concentration de niobium ou la production de ferro-niobium. L'évaluation des méthodes proposées a été menée en tenant compte des caractéristiques uniques du projet et plus particulièrement en tenant compte de son emplacement spécifique et de ses contraintes géoenvironnementales. L'approche globale de la mise en valeur et les technologies adoptées seront sélectionnées en fonction de leur compatibilité avec ces facteurs et du niveau de transformation requis tout au long de la chaîne de valeur, qu'elle soit partielle ou complète.

Un autre pilier de la démarche de dérisquage demeure l'exploitation du gisement en intégrant les concepts et schémas développés par le programme Éléments08 dans le futur projet minier. À cet égard, la revue critique effectuée par IGS permet d'affirmer que tous les procédés d'extraction devraient être hébergés sous terre.

Considérant l'empreinte relative à la partie pyrométallurgie du projet, IGS affirmait de plus que le projet pourrait intégrer la production d'oxyde de niobium. Le cas échéant et advenant l'avancement du retraitement du scorie historique, seule la production du concentré serait réalisée à Oka. Le concentré produit serait acheminé de façon sécuritaire pour extraire le niobium, les terres rares et les éléments naturellement radioactifs sur un second site permettant de réaliser la métallurgie finale.

Comme il était crucial de repenser le modèle minier, pour une initiative d'exploitation minière verte, les aspects suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Atténuation de la présence de radon dans la mine souterraine prévue et évaluation de l'infrastructure souterraine d'accueil de l'usine de traitement prévue pour la production d'un concentré de niobium ou de MCS ;
- Réduction de l'emprise au sol du traitement par l'évaluation de l'exploitation sélective et de l'alimentation sélective ;
- Atténuation des risques environnementaux liés à l'utilisation de l'eau pour l'extraction minière et pour le traitement de minerai, par réutilisation intégrale de l'eau ;
- Atténuation des risques liés à l'utilisation des produits chimiques par l'élimination de l'étape de flottation, si possible, ou l'utilisation de réactifs de flottation écologiques (verts) ;
- Évaluation des avantages et des répercussions pour la population locale ;
- Le partage des conclusions avec les parties prenantes locales ;
- Atténuation des risques liés aux NORM (Naturally Occurring Radioactive Materials) par l'évaluation des meilleures pratiques pour contenir ces NORM tout au long des étapes de la chaîne d'extraction, de traitement et de remise en état.

Les défis liés au développement du projet de niobium d'OKA renforcent la décision de la Société à se concentrer sur la réduction des risques liés à ce projet, en accordant une attention particulière aux aspects suivants :

- Le développement de procédés écologiques de traitement
- L'optimisation de l'extraction du niobium et des MCS contenus dans le gisement, conformément aux meilleures pratiques, afin de s'assurer des résultats environnementaux, sociaux et de gouvernance, optimaux.

La Corporation a réuni une équipe d'ingénieurs miniers hautement qualifiés et respectés, de scientifiques de l'environnement et de participants au marché du niobium afin de garantir que notre plan minier soit très économique tout en restaurant le site d'Oka et en préservant sa diversité écologique pour les générations futures.

L'équipe de direction de Nio croit que la meilleure façon de faire avancer le projet est double : construire une mine souterraine à la fine pointe de la technologie avec une empreinte environnementale minimale et fournir une solution pour restaurer le site en retirant et en traitant les résidus historiques. La priorité de Nio a été de mettre en œuvre un programme technique holistique afin d'assurer que les installations minières historiques soient éliminées en toute sécurité. Nio collabore avec toutes les parties prenantes pour transformer ce que le passé nous a laissé en un programme structuré visant à réduire les risques et à créer de la valeur pour tous.

Le projet d'Oka consiste à aménager un complexe minier comprenant une mine souterraine, un concentrateur et un convertisseur pour la production de ferroniobium. Le projet a franchi toutes les phases exploratoires, y compris deux campagnes de forage en 1995 - 1996 et en 1997, pour un total de 22 204 mètres, afin de délimiter deux corps minéralisés : S-60 et HWM-2 (ressources historiques). Plusieurs essais métallurgiques de concentration ainsi que des analyses ont été effectués durant la période d'exploration. Ces essais, basés sur les différents faciès minéralisés du principal indice minéralisé, la zone S-60, ont permis de mettre au point un circuit de récupération optimal pour le pyrochlore, porteur de niobium. Un rapport technique modifié du Règlement-43-101 intitulé *Modèle géologique et estimation des ressources de Niobium de la Zone S-60, Oka Québec* a été déposé sur SEDAR le 3 novembre 2011 concernant la propriété.

Les actifs miniers potentiels de Nio sont *essentiellement* inclus dans la zone minière S-60 et la zone HWM-2 adjacente. Ils dépassent 10 millions de tonnes de réserves minérales avec une moyenne de 0,64% Nb<sub>2</sub>O<sub>5</sub> à un minimum de 50 USD le kilogramme (*prix de Globe Metals and Mining, mai 2023*) - voir plus bas pour les références quant aux ressources possibles. Cela représente une valeur prudente de 3,2 milliards USD. Ces ressources sont de nature historique, elles n'ont pas été validées par une personne qualifiée. Ces ressources historiques n'ont pas été estimées en conformité avec les articles 1,2 et 1,3 du règlement 43-101, elles ne sont pas à jour et on ne devrait pas se fier à l'estimation historique.

Cependant, davantage de minerai de niobium est disponible dans plusieurs autres zones enrichies en pyrochlore de carbonatite dans les zones adjacentes revendiquées par Nio à la zone minière potentielle S60. Ce chiffre de 3,2 milliards USD est donc susceptible d'augmenter considérablement avec davantage de travaux d'exploration.

De plus, pour chaque 4 kilogrammes de pentoxyde de niobium extrait (Nb<sub>2</sub>O<sub>5</sub>), environ un kg d'oxydes de terres rares (REO) est récupérable (à partir d'études métallurgiques), principalement du cérium, du néodyme, du lanthanum, du praséodyme et de l'euporium. Ces minéraux encore mal évalués gagnent en prix et en importance sur le marché actuel. Ils devraient contribuer à la valorisation des actifs de Nio.

En 2004, Nio a acquis une propriété située près de la rivière Grande-Baleine (la "propriété de fer de Grande-Baleine") comprenant trois indices minéralisés de magnétite (ressources historiques). Un rapport technique modifié du Règlement-43-101 intitulé *Technical Report on Metallurgical Tests of the Great Whale Property Québec* a été déposé sur SEDAR le 28 mai 2010 concernant la propriété.

En décembre 2024, la Société a lancé un programme d'exploration et d'évaluation des ressources minérales sur les propriétés d'Oka et de Fafnir au Québec afin de déterminer l'existence, l'emplacement, l'étendue et la qualité du niobium et d'autres métaux critiques sur ces propriétés. La Société estime que l'évaluation s'étendra sur une période de 2 ans avec une évaluation immédiate sommaire au cours de l'année en cours.

La direction travaille présentement à obtenir tous les permis et certificats d'opération requis afin de développer sa propriété d'Oka. Nio est d'avis que son projet bénéficiera grandement, sur le plan financier, aux intérêts locaux concernés et espère travailler avec la collectivité afin de réaliser un projet qui soit avantageux pour tous.

La direction recherche également le financement nécessaire afin d'obtenir le CA.

Le modèle d'affaires de la Société évolue et s'améliore constamment au cours des prochaines années, consistant en des objectifs très explicites et interdépendants qui guident les décisions quotidiennes de Nio basées sur les objectifs saillants suivants:

- Continuer d'appuyer le développement commercial, la démonstration et le déploiement de son projet Oka
- Plate-forme technologique de séparation REE
- Poursuivre les efforts de développement commercial et géologique en vue de projets de métaux critiques
- Continuer à poursuivre les relations REE métal, alliage, et stratégique
- Continuer de travailler avec les dirigeants autochtones en vue d'obtenir le financement et le soutien dont ils ont besoin
- Continuer de renforcer nos relations avec toutes les communautés potentielles
- Poursuivre les travaux d'exploration du projet Grande-Baleine en vue d'une étude de faisabilité.

En 2004, Nio a acquis une propriété située près de la rivière Grande-Baleine (la "propriété de fer de Grande-Baleine") comprenant trois indices minéralisés de magnétite (ressources historiques). Un rapport technique modifié du Règlement-43-101 intitulé *Technical Report on Metallurgical Tests of the Great Whale Property Québec* a été déposé sur SEDAR le 28 mai 2010 concernant la propriété. La direction examine actuellement ses options concernant ses droits.

Le 4 juin 2024, la Société a complété l'acquisition de toutes les actions en circulation, représentant une participation de 100 %, dans 1478472 B.C. Ltd., une Société détenant 85 droits miniers composant le projet Fafnir au Québec, Canada. Le projet couvre environ 4 956 hectares (50 kilomètres carrés) situés à environ 60 km au nord-ouest de Mont-Laurier et à 165 km au nord de Gatineau et abrite de grands gisements et découvertes de niobium et d'uranium à haute teneur. Il y a un excellent accès à toutes les parties de la propriété qui sont détenues stratégiquement dans la région.

Le projet Fafnir, qui fera l'objet de revue géophysique et de travaux au sol, possède une importante pegmatite intrusive de type NYF (Niobium-Yttrium-Fluorine) pour laquelle a été retracé 9 238 ppm pour le Niobium, 8 022 ppm pour l'Uranium et 1 288 ppm pour le Praséodyme (Pr) / Néodyme (Nd). La faille de cisaillement structurale qui tronque le flanc sud-ouest de la propriété, identifiée comme étant le contexte probable pour l'enrichissement, tronque également l'indice Petawaga, là où un échantillon en vrac a révélé 3,4 % de niobium, 0,7 % d'uranium et ~1 % à 1,5 % de lithium, est située à 30 kilomètres au sud-ouest de Fafnir. Le projet Boxi, situé à 10 kilomètres au nord-ouest de Fafnir, est une preuve supplémentaire du fort enrichissement en éléments de terres rares dans la région, ayant rapporté des analyses de 14 % d'uranium, 26 % de niobium et 3 700 ppm en Pr/Nd

Bien que la Société continue d'examiner les transactions potentielles en ce qui concerne les projets de métaux critiques, lorsque la Société examinera ces propositions, la Société le fera selon les priorités suivantes: (i) son propre plan d'affaires sur les métaux critiques; ii) objectifs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance); et (iii) les parties prenantes et les actionnaires de la Société.

Nio vise à soutenir le Canada dans ses efforts pour devenir un chef de file mondial dans l'approvisionnement sûr et durable en minéraux critiques et en terres rares. Ces efforts sont essentiels pour divers ministères

canadiens, notamment la Défense nationale, l'Innovation, les Sciences et le Développement économique, les Ressources naturelles et Industries Canada.

La Société n'enregistre aucun revenu important pour le moment.

## Événements importants

Le 4 février 2025, la Société a annoncé qu'elle avait signé une entente de collaboration afin de développer un procédé de traitement métallurgique optimal et à réduire l'impact environnemental des eaux minières usées en collaboration avec le Centre technologique des résidus industriels ("CTRI"). Ce programme soutient les entreprises du secteur de l'exploration minière dans la réalisation de leurs projets visant à développer des minéraux critiques et stratégiques à partir de gisements au Québec tout en assurant une exploitation responsable et durable. La Société s'est engagée à verser au CTRI une contribution monétaire de 101 200 \$ afin de soutenir ses activités requises pour le projet. Ce montant a été entièrement payé au 31 décembre 2025.

Le 15 avril 2025, la Société a conclu une entente afin d'émettre un total de 1 000 001 actions au prix de 0,045 \$ par action en contrepartie de services impayés en date d'avril 2025, représentant un montant de 45 000 \$ (dont 20 000 \$ était payable au 31 décembre 2024), au bénéfice des principaux dirigeants.

Le 15 avril 2025, la Société a conclu une convention de conversion de dettes en actions afin de satisfaire un total de 450 000 \$ en créances de la Société. Un total de 10 000 000 actions ordinaires du capital de la Société a été émis à un prix réputé de 0,045 \$ par action ordinaire conformément aux politiques du TSXV de manière à améliorer le bilan.

Le conseil d'administration et la direction de la Société sont d'avis que ces deux ententes amélioreront considérablement sa situation financière puisque la Société n'aura plus de dettes à ses bilans, à l'exception des dettes courues habituelles à court terme. De plus, les deux ententes sont dans le meilleur intérêt de la Société, car elles aideront la Société à préserver sa position de trésorerie.

Le 15 mai 2025, un total de 11,000,001 actions ordinaires a été émis en règlement de ces ententes suite à l'approbation finale reçue du TSXV.

Le 19 décembre 2025, la Société a annoncé avoir organisé un placement privé de 6 400 000 actions ordinaires accréditatives de la Société, qui seront admissibles comme des « actions à transfert » au sens du paragraphe 66(15) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) pour des produits bruts d'environ 800 000 \$.

Le 6 mars 2026, la Société a annoncé la clôture de son placement privé sans courtier de 34 515 967 actions ordinaires de la Société au prix de 0,155 \$ par action ordinaire pour un produit brut de 5 349 975 \$. Dans le cadre du placement privé, la Société a versé à certains trouveurs admissibles un montant en espèces total de 117 210 \$ et a émis 645 161 actions ordinaires. Ces frais étaient compris entre 5.5% et 6,5% des recettes brutes totales générées auprès des investisseurs introduits par ces intermédiaires.

Les actions ordinaires étaient offertes par Placement Privé conformément aux exemptions aux exigences de prospectus en vertu des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières. Toutes les Actions Ordinaires émises dans le cadre du Placement Privé sont soumises à une période de détention de quatre mois en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et des politiques de la TSX-V. Le financement a reçu une approbation finale de la TSX-V.

Le 8 avril 2026, la Société a approuvé l'émission de 4 000 000 d'options d'achat d'actions à l'intention des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration. Ces options sont exerçables à un prix de 0,27 \$ par action, ont une durée de cinq ans et sont assorties d'une période d'acquisition des droits de trois ans.

Le 9 avril 2026, la Société a annoncé la nomination de Bruno Dumais et Jean-Sébastien Blanchette à son équipe exécutive. M. Dumais est nommé président et chef de l'exploitation tandis que M. Blanchette se joint à titre de chef de la direction financière.

Le 21 mai, 2026, la Société a communiqué sur l'avancement de ses activités.

À cet égard, DRA Global a récemment été mandatée pour fournir une évaluation générale du bilan hydrique du secteur. Une évaluation du bilan d'eau de procédé a été entreprise afin d'évaluer les implications d'une transition d'une installation conventionnelle de gestion des résidus (Tailings Storage Facility) vers une configuration d'empilement à sec (Dry Stack Tailings). L'objectif de l'étude est de déterminer comment des modifications au système de manutention des résidus influeraient sur la gestion globale de l'eau, la disponibilité de l'eau de recirculation et les besoins en eau fraîche.

Afin de faire progresser les travaux requis sur le site, Nio a retenu les services de GHD et de la Table Jamésienne de concertation minière pour appuyer la Société dans l'obtention de toutes les autorisations environnementales requises aux niveaux local et gouvernemental (notamment l'« ATI », soit l'Autorisation pour travaux d'exploration à impacts du Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts). GHD et la Table Jamésienne ont été retenues afin d'accomplir les différentes études d'impact social et environnemental requises ainsi que réévaluer le potentiel économique du projet d'Oka. La Société a aussi retenu l'expertise de Guy Arbour et de Terra-Consulting Inc. afin d'appuyer la gestion des enjeux d'environnement et de sécurité publique liés à la qualité de l'air et aux matières dangereuses.

Compte tenu de l'intérêt croissant envers son importante ressource économique en niobium, Nio a retenu les services de CAMET AG, basée à Zug, afin d'élaborer une stratégie complète de vente et de commercialisation pour son métal.

S'appuyant sur des décennies d'expérience dans le secteur du niobium – issues de la création ciblée de CAMET pour reprendre les activités de vente et de commercialisation de producteurs établis – ainsi que sur la collaboration de longue date de son fondateur Alfred Ebeling avec des acteurs de premier plan tels que Companhia Brasileira de Metalurgia e Mineração, CAMET possède une compréhension approfondie et bien établie de l'industrie mondiale du niobium.

Renforcée par une coopération continue avec les principaux producteurs, une perspective de marché complète s'est développée au fil des années, permettant à CAMET d'évaluer les dynamiques industrielles, commerciales et stratégiques de manière holistique et fondée. Contrairement aux pures Sociétés de trading, l'expertise de CAMET ne se limite donc pas aux transactions de marché, mais repose sur une compréhension approfondie de l'ensemble de la chaîne de valeur – de la production à la commercialisation en passant par la transformation. Cette combinaison permet à CAMET non seulement de soutenir Nio Métaux Stratégiques sur le plan commercial, mais également de contribuer à l'avancement du projet grâce à des connaissances pratiques et à un solide réseau international.

Ces différents partenariats permettront d'aligner Nio et le projet d'Oka avec une expertise industrielle de longue date et une expérience du marché mondial.

## Résultats d'exploitation

(en \$)	Pour les 3 mois terminés	
	le 31 mars	
	2026	2025
Revenus	—	—
Dépenses	<b>267 001</b>	208 057
Charges financières nettes (revenu)	<b>(11 145)</b>	(46)
Perte nette et résultat global	<b>(255 856)</b>	(202 055)
Perte nette de base et diluée par action en circulation	<b>(0,00)</b>	(0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	<b>110 252 476</b>	90 485 496

## Projet de niobium à Oka

La Société attend depuis de nombreuses années de recevoir un CA du MELCCFP qui lui permettrait d'exploiter son projet de mine à Oka. La Société considère qu'elle a produit toutes les informations requises par le MELCCFP afin de lui permettre d'obtenir un CA; toutefois, malgré les tentatives répétées de la Société afin d'obtenir une indication du MELCCFP quant à ses intentions relativement au CA, la Société n'a pas reçu d'information concluante à cet effet. En 2010 la Société a rencontré différentes parties prenantes dans la région d'Oka afin d'obtenir un appui supplémentaire pour convaincre le MELCCFP de délivrer le CA, ce qui permettrait à la Société de construire sa mine souterraine de niobium au rang Ste-Sophie d'Oka, au Québec. En février 2010, des représentants de la Société ont rencontré des représentants du sous-ministre du MELCCFP pour discuter à nouveau de la délivrance du CA. La Société croit que cette réunion a été positive et constructive, mais elle n'a reçu aucune nouvelle information lui permettant de savoir si et quand un CA serait délivré par le Ministère.

Au cours du quatrième trimestre de 2009, Nio a confié à Met-Chem le mandat de procéder à une mise à jour formelle des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation pour le projet du complexe minier d'Oka. Ce mandat a été achevé pendant le premier trimestre de 2010 et un communiqué de presse a été émis à ce sujet en mars 2010.

La mine St-Lawrence Columbian a été la première mine de niobium importante au monde. Elle a fonctionné pendant 16 ans et une évaluation intensive des ressources a eu lieu à l'époque. Le Règlement 43-101 a été créé après la fermeture de la mine. Les données ne sont donc pas recueillies de manière cohérente avec la norme actuelle et les enregistrements historiques ne sont pas considérés comme conformes à la norme 43-101, bien qu'ils soient géologiquement réalistes.

Selon l'estimation des ressources faite par Niocan (maintenant Nio Métaux stratégiques Inc.) dans un rapport de faisabilité de janvier 2000 de Met-Chem/SNC Lavalin (extraits ci-dessous) :

Method	Zone	Proven Resources		Probable Resources		Possible Resources		Total Resources	
		Million Tonnes	% Nb <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Million Tonnes	% Nb <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Million Tonnes	% Nb <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Million Tonnes	% Nb <sub>2</sub> O <sub>5</sub>
Section	S-60	7,63	0,69	3,11	0,62	3,63	0,62	14,37	0,66
Section	HWM-2	1,32	0,57	2,22	0,57	2,41	0,55	5,95	0,56
Geostat*	S-60	6,77	0,68	3,42	0,65	3,56	0,60	13,76	0,66

\*: Geostatistical method, with cut-off grade of 0.5% Nb<sub>2</sub>O<sub>5</sub>

Ces ressources sont de nature historique, elles n'ont pas été validées par une personne qualifiée. Ces ressources historiques n'ont pas été estimées en conformité avec les articles 1,2 et 1,3 du règlement 43-101, elles ne sont pas à jour et on ne devrait pas se fier à l'estimation historique

La validation du modèle par MetChem (MCP) fournit une image similaire pour les zones S-60 et HWM-2 voisines.

Estimation par	S-60		HWM-2*		Total	
	Tonnes	% Nb <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Tonnes	% Nb <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Tonnes	% Nb <sub>2</sub> O <sub>5</sub>
Niocan	14 373 133	0,66	3 288 968	0,58	17 662 101	0,64
MCP	14 763 020	0,65	3 292 196	0,55	18 075 217	0,64

\*: Incluant les sections 3080 E à 3200 E

La mise à jour de l'étude socio-économique réalisée en 2000 par KPMG relativement au projet de niobium d'Oka a également été achevée pendant le premier trimestre de 2010 afin d'offrir de nouvelles informations à toutes les parties prenantes, aux actionnaires, aux représentants gouvernementaux ainsi qu'aux ministères et aux communautés locales concernés. Le 17 mars 2010, un communiqué de presse a été émis à ce sujet.

Comme il est expliqué en détail ci-dessus, la Société a annoncé une réévaluation. Nio prévoit terminer les volets de l'étude de faisabilité restants pour se conformer au règlement 43-101 uniquement lorsque le

MELCCFP aura délivré un CA, et cette information sera alors nécessaire pour les besoins de financement. La Société estime qu'une mise à jour de l'étude de faisabilité complète qui serait conforme à la NC 43-101 demanderait environ six (6) mois et coûterait plus de 500 000 \$.

La Société poursuit activement cette initiative et une quantité importante de travail a depuis été entreprise pour faire avancer le projet, notamment :

- De nombreuses réunions avec de multiples utilisateurs finaux potentiels de ferro-niobium et de terres rares ou partenaires commerciaux
- Engagement renforcé avec les communautés autochtones et les intervenants pour éclairer l'élaboration du projet de Nio et créer une valeur partagée
- Travailler directement avec les gouvernements du Canada et du Québec pour faire progresser diverses initiatives en cours afin d'accroître la sensibilisation et l'examen social.

Entretemps, ces initiatives seront présentées et discutées avec les représentants locaux pour obtenir l'acceptation sociale.

#### Propriété de fer de Grande-Baleine

Le 31 août 2006, Met-Chem a livré son rapport technique qui recommandait d'effectuer des travaux sur le projet de Grande-Baleine pour la période de 2006 à 2008, ceux-ci totalisant sept millions trois cent mille dollars (7 300 000 \$). La Société n'a pas commencé ces travaux.

En juillet 2009, la Société a recueilli de nouveaux échantillons de forage et d'anciens échantillons prélevés par Belcher Mining Corporation Ltd en 1957-1960 provenant des dépôts minéralisés de fer A, D et E (36 % Fe magnétise) sur la propriété de Grande-Baleine (17 098 acres) située à 80 km des villages jumelés de Kuujuarapik – Whapmagoostui sur la baie d'Hudson. L'objectif du programme de 2009, pour lequel 183 000 \$ ont été dépensés en 2009, consistait à réaliser des essais métallurgiques modernes afin de confirmer la taille optimale des grains des indices (ressources historiques) pour une libération maximale du fer. En février 2010, la Société a annoncé la livraison de ce rapport dont les résultats sont présentés plus en détail ci-dessus.

La direction examine actuellement ses options concernant ses droits.

#### Propriété Fafnir

La propriété comprend 129 droits miniers couvrant environ 18 860 hectares situés à environ 60 km au nord-ouest de Mont-Laurier et à 165 km au nord de Gatineau. Toutes les parties de la propriété sont facilement accessibles à partir d'un chemin forestier au niveau de la route 13 La Vérendrye ainsi que par l'autoroute transcanadienne.

La propriété Fafnir, qui fera l'objet de revue géophysique et de travaux au sol, possède une importante pegmatite intrusive de type NYF (Niobium-Yttrium-Fluorine) pour laquelle a été retracé 9 238 ppm pour le Niobium, 8 022 ppm pour l'Uranium et 1 288 ppm pour le Praséodyme (Pr) / Néodyme (Nd). La faille de cisaillement structurale qui tronque le flanc sud-ouest de la propriété, identifiée comme étant le contexte probable pour l'enrichissement, tronque également l'indice Petawaga, là où un échantillon en vrac a révélé 3,4 % de niobium, 0,7 % d'uranium et ~1 % à 1,5 % de lithium, est située à 30 kilomètres au sud-ouest de Fafnir. Le projet Boxi, situé à 10 kilomètres au nord-ouest de Fafnir, est une preuve supplémentaire du fort enrichissement en éléments de terres rares dans la région, ayant rapporté des analyses de 14 % d'uranium, 26 % de niobium et 3 700 ppm en Pr/Nd

#### **Résultats des activités pour la période de trois mois close le 31 mars 2026 (non audités)**

Les revenus pour le premier trimestre clos le 31 mars 2026 ont été de néant \$ comparativement à un montant de néant \$ pour la période similaire en 2025.

Les charges engagées pour le premier trimestre de 2026 ont été de 267 001 \$ comparativement à 208 057 \$ pour le premier trimestre de 2024. L'augmentation de 58 944 \$ dans les charges est principalement reliée à des honoraires professionnels plus élevés de 128 333 (T1 2025 – 68 320 \$) représentant les activités

conseil du placement privé de mars dernier ainsi que ceux reliés aux activités d'explorations. Les dépenses d'explorations ont cependant été réduites à 29 721 \$ (T1 2025 – 50 600 \$).

Les charges financières nettes pour le premier trimestre de 2026 considèrent un revenu net de 11 145 \$ comparativement à un revenu net de 46 \$ pour le premier trimestre de 2025. L'augmentation est imputable aux intérêts reçus suite au placement privé de mars 2026.

La perte nette et le résultat global pour le premier trimestre de 2026 ont été de 255 856 \$, ou 0,00 \$ par action comparativement à une perte nette et un résultat global de 202 055 \$, ou 0,00 \$ par action, pour le premier trimestre de 2025 tel qu'expliqué précédemment.

### Principales informations financières trimestrielle (non auditées)

Le tableau suivant présente certaines données extraites des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

(en \$)	2026 T1	T4	T3	T2	2025 T1	T4	T3	2024 T2
Revenus	—	—	3 100	3 500	—	1 600	3 000	3 500
Perte nette	(255 856)	(332,982)	(207 207)	(214 939)	(202 055)	(221 763)	(130 537)	(407 323)
Perte nette par action	(0,00)	(0,00)	(0,01)	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,01)

Puisque la Société n'exerce pas actuellement d'activités minières d'exploitation à l'exception de dépenses d'exploration, elle n'a pas enregistré de revenus importants au cours des derniers exercices. Les variations des pertes nettes sont principalement attribuables à des variations des dépenses engagées en lien avec des dépenses d'exploration, des honoraires professionnels et des frais d'administration ainsi que les frais d'enregistrements de droits présentement détenus.

### Liquidité et renseignements concernant les capitaux

La Société détenait des trésoreries et des équivalents de trésorerie de 6 071 048 \$ au 31 mars 2026 comparativement à une trésorerie de 1 150 403 \$ au 31 mars 2025. L'augmentation de 4 920 645 \$ reflète principalement les recettes nettes du placement privé sans intermédiaire complété le 6 mars 2026.

La Société considère que ces liquidités ne sont pas suffisantes pour lui permettre de respecter tous ses engagements actuels mais pourraient être suffisants afin de compléter l'obtention du CA. De plus, la Société devra trouver un nouveau financement pour mettre à jour l'étude de faisabilité conformément à la NC 43-101 après la délivrance du CA par le MELCCFP avant de trouver le financement important nécessaire pour la construction de la mine et de l'usine.

### Flux de trésorerie liés aux activités d'opérations

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation étaient de 255 423 \$ pour la période de trois mois close le 31 mars 2026 comparée à 205 025 \$ pour la période correspondante en 2025. Les dépenses en honoraires professionnels reliés au placement privé expliquent principalement cet écart.

### Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés à 5 174 068 \$ pour la période de trois mois close le 31 mars 2026 suite à l'émission de 34 515 967 actions ordinaires à un prix de 0,155 \$ par action (réduits de 343 651 \$ en frais d'émission incluant l'émission de 645 161 actions ordinaires à un intermédiaire) lors du placement privé comparativement à néant \$ pour la période correspondante en 2025.

### Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités de financement ont été de néant \$ pour la période de trois mois close le 31 mars 2026, comparativement à néant \$ pour la période correspondante en 2025.

## Opérations conclues avec des apparentés

### Rémunération des principaux dirigeants

Le personnel de direction correspond aux administrateurs ainsi que les officiers de la Société.

Au cours de la période de trois mois close le 31 mars, la Société a engagé les dépenses suivantes avec les principaux dirigeants :

	2026	2025
	\$	\$
Dépenses d'administration – salaires et frais de gestion	<b>33 234</b>	39 242
Honoraires des administrateurs	<b>15 628</b>	10 842
Rémunération à base d'actions	<b>23 492</b>	2 015

## Continuité d'exploitation

La Société est une entreprise en phase de démarrage et détient des propriétés minières d'exploration dans la province du Québec. La Société ne capitalise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation. Au 31 décembre 2025, la propriété minière d'Oka consiste en droits miniers comprenait 56 droits miniers sur une superficie de 5 409 acres, celle de Fafnir comprend 129 droits couvrant 18 860 acres alors que celle de Grande-Baleine considère 27 droits miniers couvrant 3 032 acres sur le territoire de la Baie d'Hudson. La majorité des efforts de la Société est actuellement dévouée à l'obtention des permis, au financement et au développement de sa propriété de niobium à Oka. Bien que, au stade actuel des travaux, la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres des propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

Les états financiers non audités consolidés condensés intermédiaires ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation qui suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et de ses engagements dans le cours normal de ses opérations. La Société est dans un processus d'exploration et d'évaluation concernant ses propriétés et ses projets miniers et n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves exploitables. La Société n'a pas de revenus provenant de son exploitation qui lui permettraient de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

En ce qui concerne la propriété de niobium à Oka, la Société a déterminé en 1999 que ses ressources de minerai fournissent une indication conceptuelle du potentiel de la propriété. La direction développe présentement une stratégie afin d'obtenir l'acceptabilité sociale des intervenants locaux ainsi que tous les permis et certificats d'opération requis afin de développer la propriété Oka. La Société a récemment lancé un projet de développement visant à améliorer l'innovation dans les procédés métallurgiques et d'eaux minières usées afin de permettre la production de niobium de son projet Oka présentement au stade de l'exploration. À la suite de la fin d'exercice, la Société a complété un placement privé sans courtier de 5 349 975 \$ afin de confirmer son intention de devenir un producteur important de minéraux critiques de haute qualité. La Société avait aussi lancé un projet de développement visant à améliorer l'innovation dans les procédés métallurgiques et d'eaux minières usées afin de permettre la production de niobium de son projet Oka présentement au stade de l'exploration.

La capacité de la Société à respecter ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance, y compris l'acquisition finale des propriétés et le développement de projets miniers, dépend de sa capacité à obtenir le financement nécessaire. Ces facteurs soulèvent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Les états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs si la Société était incapable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

## Préparation de base

### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés non audités condensés intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'é émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») conformément à l'IAS 34, Information financière intermédiaire (« IAS 34 ») et reposent sur des conventions et méthodes comptables qui concordent avec celles qui ont été employées dans la préparation des états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les états financiers consolidés non audités condensés intermédiaires ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration le 29 mai 2026.

### Base de mesure

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique.

### Présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

### Recours à des estimations et à des jugements

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans tous les exercices futurs touchés par ces révisions.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice comprennent entre autres :

#### *Continuité de l'exploitation*

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration et d'évaluation requiert l'exercice du jugement. Les estimations et les hypothèses formulées sont revues régulièrement et reposent sur les données historiques et sur d'autres facteurs, notamment des prévisions à l'égard d'événements futurs qui sont estimées raisonnables dans les circonstances.

#### *Valorisation de Black & Scholes*

Le calcul de la juste valeur des parts, des options d'achat d'actions et des bons de souscription accordés exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses concernant la juste valeur des actions ordinaires sous-jacentes de la Société, la volatilité prévue, la durée de vie prévue et les taux de confiscation prévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats de la Société si les estimations actuelles changent. La volatilité attendue était basée sur la volatilité historique de la Société.

#### *Actions accréditatives et crédits d'impôt*

La Société finance une partie de ses activités d'exploration par l'émission d'actions accréditatives, qui exigent que le produit soit engagé sur des dépenses d'exploration admissibles conformément à la législation fiscale applicable.

Un exercice important de jugement est nécessaire pour déterminer si les dépenses engagées par la Société sont admissibles à des dépenses d'exploration. Cette détermination influence la conformité de la Société aux engagements d'actions accréditatives, la reconnaissance de la prime d'émission d'actions accréditatives et la mesure des crédits d'impôt à recevoir.

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables et des crédits d'impôt sur les dépenses d'exploration admissibles engagées au Québec. En évaluant la probabilité d'obtenir les crédits d'impôt à

recevoir, la direction prend des positions fiscales liées aux dépenses d'exploration qualifiées et à la probabilité que les positions fiscales adoptées soient maintenues lors de la revue par les autorités fiscales compétentes.

#### *Regroupement d'entreprise*

Lors d'un regroupement d'entreprises, la Société alloue le prix d'achat aux actifs acquis et aux passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition, conformément à IFRS 3. Cette évaluation requiert l'utilisation de techniques d'évaluation reposant sur des hypothèses et estimations significatives.

### **Principales méthodes comptables**

La préparation des états financiers non audités consolidés condensés intermédiaires conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle applique des conventions comptables et fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Les conventions comptables et les estimations comptables essentielles de la Société sont pleinement divulguées dans la note 3 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **Changement de méthode comptable**

La Société a adopté les nouvelles normes comptables suivante ainsi que les amendements aux normes et leurs interprétations avec une date d'application initiale au 1er janvier 2026; ceux-ci ont été appliqués dans la préparation des états financiers consolidés condensés intermédiaires:

#### *Modifications d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir*

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à IFRS 9 « Instruments financiers » et à IFRS 7. Ces modifications précisent notamment la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des passifs financiers, y compris ceux réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique. Elles introduisent également des obligations d'information supplémentaires visant à améliorer la transparence concernant les investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), ainsi que les instruments financiers comportant des caractéristiques conditionnelles. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026.

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés condensés intermédiaires de la Société

### **Opérations hors bilan**

Au cours de la période de douze mois terminés le 31 mars 2026, la Société n'a pas enregistré d'opérations hors bilan.

### **Nombre d'actions émises**

Au 31 mars 2026 et à la date de publication du rapport de gestion, le nombre d'actions émises et en circulation s'établissait à 143,256,625.

Le total des titres en circulation était le suivant au:

	<b>29 mai 2026</b>	<b>31 mars 2026</b>	31 mars 2025
	#	#	#
Actions ordinaires	<b>143 256 625</b>	<b>143 256 625</b>	90 485 496
Bons de souscription	<b>187 500</b>	<b>187 500</b>	187 500
Options d'achat d'actions	<b>12 450 000</b>	<b>8 450 000</b>	6 650 000
Total des titres potentiels	<b>155 894 125</b>	<b>151 894 125</b>	97 322 996

## Informations concernant le capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers, de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

Les capitaux se présentent comme suit au:

	<b>31 mars 2026</b>	31 décembre 2025
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Espèces et quasi-espèces	<b>6 0271 048</b>	1 150 403
Capital social	<b>28 022 162</b>	22 848 094

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion du capital, la Société inclut les composantes de l'avoir des actionnaires. Afin de maintenir sa structure de capital, la Société favorise l'émission de nouvelles actions. La Société ne se sert pas d'emprunts à long terme car elle ne génère pas de revenus d'exploitation. La Société n'est soumise à aucune obligation externe concernant son capital. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis l'exercice précédent.

## Risques et incertitudes

La Société doit obtenir un CA du MELCCFP afin de construire son projet de mine à Oka. Il n'y a aucune assurance que le MELCCFP délivrera ce CA ni que celui-ci sera délivré dans un avenir rapproché. Une série d'actions est requise pour se conformer à la législation en vigueur avant d'obtenir un CA. Ces événements peuvent retarder l'émission du CA.

Le bail minier de la Société de la propriété d'Oka a expiré en juillet 2020 et converti en droits miniers. La Société peut maintenir ses droits miniers en renouvelant ses droits miniers à sa propriété d'Oka. Comme la propriété d'Oka est assujettie à des droits miniers, des exigences réglementaires supplémentaires seront nécessaires afin de convertir les droits miniers en un bail minier.

La municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes (la "MRC") est à déterminer si des terrains localisés sur son territoire pourraient être considérés comme incompatibles avec des activités minières et pourrait proposer des changements à son plan d'aménagement afin de désigner certaines sections de son territoire comme incompatibles avec des activités minières. Bien que la section comprise par le bail minier de la Société ne puisse être désigné comme étant un territoire incompatible alors que le bail minier est en existence, il est possible que la MRC initie le processus de désigner ce territoire comme étant incompatible avec des activités minières lorsque le bail minier viendra à échéance et si la Société acquiert les droits miniers sur cette propriété.

En 2001, la Commission de protection du territoire agricole du Québec ("CPTAQ") a autorisé un usage non agricole sur certaines parcelles du territoire couvert par le bail minier. Cette autorisation est venue à échéance le 26 juin 2022.

La Société devra obtenir un nouveau financement par actions et par emprunt afin de réaliser le projet de mine de niobium d'Oka et de continuer l'exploration et la mise en valeur des autres propriétés qu'elle a acquises, particulièrement l'indice minéralisé de la propriété grande Baleine. Étant donné la nature spéculative du financement demandé sur les marchés des capitaux, il n'y a pas d'assurance que le financement requis sera disponible.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'espèces et de quasi-espèces et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds disponibles pour

respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités, mais malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Plusieurs facteurs sur lesquels la direction n'a aucun contrôle, dont la conjoncture économique générale, les fluctuations des taux d'intérêt, le personnel clé, les prix du marché, les taux de change, les conflits socio-politiques, la concurrence et les approbations des autorités réglementaires, peuvent affecter les résultats de la Société.

La Société n'a pas renouvelé son option d'achat à la municipalité d'Oka d'une partie de l'ancien site de la St-Lawrence Columbiun ("SLC"), option qui a expiré le 31 décembre 2008, dans l'attente d'une décision du MELCCFP relativement à la délivrance du CA. Bien que la Société se soit entendue verbalement avec la municipalité d'Oka sur le fait que les parties attendront la délivrance du CA avant de finaliser la convention d'achat, il n'existe aucune assurance à l'effet que la municipalité d'Oka acceptera de prolonger l'offre d'achat advenant que le MELCCFP délivre le CA. Une lettre du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles ("MERN") adressée à la MRC datée du 9 mai 2017 confirme que le site de SLC est inclus dans la liste des sites miniers sujets au programme de restauration du MERN et que des travaux de restauration sont prévus pour 2019. Il est à noter que le MERN a débuté les travaux de restauration sur le site. La restauration du site pourrait créer un obstacle à sa vente.

La Société s'efforce de minimiser ces risques en choisissant avec soin des conseillers et des experts-conseils reconnus pour leur expérience en matière d'environnement, d'ingénierie minière et de législation.

#### *Manque de flux de trésorerie d'exploitation*

La Société n'a actuellement aucune source de flux de trésorerie d'exploitation et devrait continuer de le faire dans un avenir prévisible. L'incapacité de la Société à atteindre la rentabilité et les flux de trésorerie d'exploitation positifs pourrait avoir un effet défavorable important sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Si la Société subit des pertes sur une période prolongée, elle pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités. La poursuite de l'exploration et de la mise en valeur des propriétés de la Société nécessitera l'engagement de ressources financières substantielles. Il peut s'écouler plusieurs années avant que la Société puisse générer des revenus d'exploitation, le cas échéant. Rien ne garantit que la Société réalisera des revenus ou atteindra sa rentabilité.

#### *Risques liés à l'exploration, à la mise en valeur et à la production*

L'exploration et la mise en valeur des minéraux comportent des risques importants, que même une évaluation minutieuse, l'expérience et les connaissances peuvent ne pas éliminer. Peu de propriétés explorées sont finalement transformées en mines en production. Rien ne garantit que les estimations des quantités et des qualités des minéraux divulguées seront économiquement récupérables. Toutes les opérations minières comportent de l'incertitude et, par conséquent, des risques associés aux paramètres d'exploitation et aux coûts découlant de la mise à l'échelle des méthodes d'extraction mises à l'essai dans des conditions pilotes. L'exploration minière est de nature spéculative et rien ne garantit que les minéraux découverts entraîneront une augmentation de la base de ressources de la Société.

Les activités de la Société seront assujetties à tous les dangers et risques normalement rencontrés dans l'exploration, la mise en valeur et la production de minéraux. Il s'agit notamment de formations géologiques inhabituelles et inattendues, d'éboulements, d'activités sismiques, d'inondations et d'autres conditions liées à l'extraction de matériaux, qui pourraient endommager ou détruire des mines et d'autres installations de production, des dommages à la vie ou aux biens, des dommages environnementaux et une éventuelle responsabilité juridique. De plus, les activités sont assujetties à des dangers pouvant entraîner une pollution de l'environnement et à une responsabilité qui pourrait avoir une incidence négative importante sur les activités, les activités et le rendement financier de la Société.

Des dépenses importantes sont nécessaires pour établir des réserves de minerai par forage, pour mettre au point des procédés métallurgiques pour extraire le métal du minerai et, dans le cas de nouvelles propriétés, pour développer les installations et l'infrastructure d'extraction et de traitement sur tout site choisi pour l'exploitation minière. Bien que la découverte d'un gisement minéralisé majeur puisse tirer des avantages substantiels, rien ne garantit que les minéraux seront découverts en quantités suffisantes pour justifier les opérations commerciales ou que les fonds nécessaires à l'exploitation pourront être obtenus en

temps opportun. L'économie de la mise en valeur des terres rares et d'autres propriétés minérales est influencée par de nombreux facteurs, notamment le coût d'exploitation, les variations de la teneur du minerai extrait, les fluctuations des marchés des métaux, les coûts de l'équipement de traitement et d'autres facteurs tels que les règlements gouvernementaux, y compris les règlements relatifs aux redevances, à la production autorisée, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement. L'éloignement et les restrictions d'accès aux propriétés dans lesquelles la Société détient une participation auront un effet négatif sur la rentabilité en raison de la hausse des coûts d'infrastructure. Il existe également des risques physiques pour le personnel d'exploration travaillant sur le terrain où les propriétés de la Société seront situées, souvent dans de mauvaises conditions climatiques.

Le succès commercial à long terme de la Société dépend de sa capacité d'explorer, de développer et de produire commercialement des minéraux à partir de ses propriétés et de localiser et d'acquérir d'autres propriétés dignes d'exploration et de mise en valeur pour les minéraux. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de trouver des propriétés satisfaisantes pour l'acquisition ou la participation. De plus, si de telles acquisitions ou participations sont identifiées, la Société peut déterminer que les marchés, les conditions d'acquisition et de participation actuels ou les conditions de prix rendent ces acquisitions ou participations non rentables.

#### *Risques environnementaux*

Toutes les phases des activités de la Société en ce qui concerne les propriétés de la Société seront assujetties à la réglementation environnementale. La législation environnementale comporte des normes strictes et peut entraîner une surveillance accrue, des amendes et des pénalités en cas de non-conformité, des évaluations environnementales rigoureuses des projets proposés et un degré élevé de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, administrateurs et employés. Les changements apportés à la réglementation environnementale, le cas échéant, pourraient avoir une incidence négative sur les activités de la Société et sur sa rentabilité potentielle future. De plus, des dangers environnementaux peuvent exister sur les propriétés de la Société qui sont actuellement inconnus. La Société peut être tenue responsable des pertes associées à de tels risques, ou peut être forcée d'entreprendre des mesures d'assainissement importantes ou de payer des mesures d'assainissement gouvernementales, même dans les cas où ces risques ont été causés par des propriétaires ou des exploitants antérieurs ou existants des propriétés, ou par les propriétaires passés ou actuels de propriétés adjacentes ou par des conditions naturelles. Les coûts de ces mesures de nettoyage peuvent avoir une incidence négative importante sur les activités de la Société et sa rentabilité potentielle future.

Le non-respect des lois, des règlements et des exigences en matière de permis applicables peut entraîner des mesures d'application de la loi, y compris des ordonnances émises par les autorités réglementaires ou judiciaires entraînant la cessation ou la réduction des activités, et peut inclure des mesures correctives nécessitant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives. Les parties engagées dans des activités minières peuvent être tenues d'indemniser les personnes qui subissent des pertes ou des dommages en raison des activités minières et peuvent se voir imposer des amendes ou des pénalités civiles ou criminelles pour les violations des lois ou règlements applicables et, en particulier, des lois environnementales.

La Société peut être assujettie à des exigences de remise en état visant à réduire au minimum les effets à long terme de l'exploitation minière et de la perturbation de l'exploration en exigeant de la Société exploitante qu'elle contrôle les effluents nocifs possibles et qu'elle rétablisse, dans une certaine mesure, les reliefs et la végétation d'avant la perturbation. Toutefois, tout problème environnemental important qui pourrait survenir pourrait entraîner une augmentation des dépenses de remise en état et pourrait avoir une incidence négative importante sur les ressources financières de la Société.

### **Personne qualifiée**

Pierre-Jean Lafleur, ing., et consultant géologue est une personne qualifiée selon le Règlement 43-101 sur les normes de divulgation des projets miniers. Il a examiné et approuvé les informations techniques contenues dans ce rapport de gestion.

## Autres

Le lecteur est prié de consulter les états financiers consolidés et les notes afférentes pour obtenir plus de détails. De l'information additionnelle sur la Société peut aussi être consultée sur SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ou sur notre site web <https://niometauxstrategiques.com/>.

Hubert Marleau  
Chef de la direction et président du conseil d'administration

Le 29 mai 2026